



Guide de la taxe de vente de Pennsylvanie

Taux standard

6%

Tarif réduit

–

Qui est obligé d'enregistrer la taxe de vente

Tous les facilitateurs de marché et les vendeurs en ligne qui maintiennent une place d'affaires en ayant une présence économique doivent désormais s'inscrire, percevoir et verser la taxe de vente de Pennsylvanie à compter du 1er juillet 2019.

Seuil

Le montant du produit brut de la vente est de \$100,000 ou plus

[Seuils marchands par état](#)

[Seuils de marché par état](#)

Les règles particulières sont applicables à l'activité SAAS

[Seuils de taxe sur les Logiciels en tant que service par Etat](#)

Marchés en ligne

Le facilitateur perçoit directement ou indirectement le paiement du client et transmet le coût au vendeur de la place de marché.

Paiement de la taxe de vente et date de production

Les vendeurs dont la charge fiscale réelle est inférieure à \$25,000, mais supérieure à \$600 par trimestre, doivent produire une déclaration mensuelle. Les déclarations mensuelles doivent être envoyées le 20e jour du mois suivant la fin de chaque mois civil.

Un vendeur à distance dont l'impôt réel à payer est inférieur à \$600 par trimestre, mais supérieur à \$300 par an, doit produire une déclaration trimestrielle. Les déclarations trimestrielles doivent être envoyées avant le 20 du mois suivant la fin de chaque trimestre civil.

L'obligation fiscale réelle totale du vendeur à distance est de \$300 ou moins par an et doit déposer semestriellement. Les déclarations semestrielles sont dues le 20 août pour la période de janvier à juin et le 20 février pour la période de juillet à décembre.

Un vendeur est tenu de déclarer les déclarations de revenus et de verser les taxes couvrant la période au cours de laquelle une fourniture taxable a été effectuée.

Pénalité et intérêts

Si une déclaration n'est pas produite à la date d'échéance, il y a une pénalité supplémentaire de 5% de l'impôt dû pour chaque mois ou fraction de mois où une déclaration en bonne et due forme pour la période n'a pas été produite, mais pas plus de 25% du montant de taxe pour la période. La pénalité ne doit pas être inférieure à \$2.

Rabais

La remise du fournisseur pour les titulaires de licence pour les déclarations et les paiements produits dans les délais est limitée au moindre de \$25 ou 1% de la taxe

perçue pour un déclarant mensuel, \$75 ou 1% de la taxe perçue pour un déclarant trimestriel et \$150 ou 1% de la taxe perçue pour un déclarant semestriel.

